RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 23768
Numéro SIREN : 484 620 331
Nom ou dénomination : ABEL

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2014 sous le numéro de dépôt 28498

1402852501

DATE DEPOT : 2014-03-24

NUMERO DE DEPOT : 2014R028498

N° GESTION : 2010B23768

N° SIREN : 484620331

DENOMINATION : ABEL

ADRESSE : 12 rue Vivienne 75002 Paris

DATE D'ACTE : 2012/12/31

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE E

10B23768

Abel SAS

Société par Actions Simplifiées au capital de 37.000 euros

Siège social : 12, rue Vivienne 75 002 PARIS

RCS Paris 484 620 331

****

2E 31/01/12 FL

de Commerce de Paris

24 MARS 2012

28498

Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2012

L'an deux mille douze, le 31 janvier à 11 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 7, rue de Caumartin 75009 PARIS sur convocation de l'Administrateur Provisoire.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. L'Assemblée est présidée par Maître Carole Martinez.

Monsieur Christophe PAROT est désigné comme secrétaire.

La Présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins les deux tiers des actions et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer en Assemblée Ordinaire.

Il constate également que le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à l'Assemblée.

La Présidente dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- copie des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires et au commissaire aux comptes
- la feuille de présence,
- les formulaires de vote par correspondance,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 mars 2011,
- le rapport de gestion,
- le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de Gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2011,
- Lecture du Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2011,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2011,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2011,
- Quitus au Président,
- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des conventions visées dans les rapports ci-dessus,

- Renouvellement Mandat Commissaire aux Comptes,

- Questions diverses.

Puis la Présidente présente le rapport de gestion et donne lecture des rapports sur les comptes annuels et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion puis la discussion terminée met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion et le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 mars 2011, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

VOTE :
Pour : 23677
Contre :
Abstention :

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011 font apparaître une perte de 4.822€, décide d'affecter la totalité de cette perte au report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales et ainsi que les rapports le mentionnent, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

VOTE :
Pour : 23677
Contre :
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, ratifie et approuve les conventions décrites dans ledit rapport.

VOTE :
Pour : 23677
Contre :
Abstention :

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate que les mandats des Commissaire aux Comptes titulaire de SFECO & FIDUCIA AUDIT et de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Gilbert METOUDI viennent à expiration à compter de ce jour, constate que les critères légaux requis pour la nomination d'un Commissaire aux Comptes ne sont pas réunis, décide, par conséquent, de ne pas se doter de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant à compter de la présente assemblée.

VOTE :
Pour : 23677
Contre : 0
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

VOTE :
Pour : 23677
Contre : 0
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Carole Martinez
Administrateur Provisoire

Christophe PAROT
Le Secrétaire